

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 19 (1992)
Heft: 2

Artikel: Portrait : Georg Stucky
Autor: Wyder, Rudolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

libèrent de la «chose publique» et exercent leurs droits politiques sur le plan cantonal.

Le fédéralisme, qui veut que les décisions se prennent à l'échelon politique le plus proche possible du citoyen (commune, canton, Confédération), s'en trouverait «enrichi d'un nouvel étage européen» – pour reprendre une idée d'Olivier Jacot-Guillarmot, vice-directeur de l'Office fédéral de la justice, auteur de deux rapports sur les conséquences pour la démocratie et le fédéralisme de la participation de la Suisse à l'intégration européenne.

Mais il n'est pas que la politique européenne du gouvernement suisse qui transforme les droits politiques des Suisses. Quelle que soit l'orientation de sa politique européenne, la Suisse n'échappe pas à la globalisation toujours plus poussée de l'économie, à l'internationalisation des échanges dans tous les domaines et à l'interdépendance toujours plus forte entre les Etats. Qu'on songe que plus d'un franc suisse sur deux est gagné dans les échanges avec l'étranger. La Suisse a, dans le passé, toujours su préserver son indépendance, sa prospérité et la liberté et les droits des Confédérés, comme le stipule la Constitution fédérale. Le maintien de la prospérité commune des Suisses a-t-

Les Suisses jouissent des mêmes droits civiques que les Suisses depuis 1971 seulement. Le doublement du nombre de citoyens, il y a un peu plus de vingt ans, n'a cependant pas eu d'effet bénéfique sur le principal problème que connaît la démocratie en Suisse: l'abstentionnisme. La participation aux votations et élections va en diminuant depuis un quart de siècle. Cette situation inquiète les responsables et les partis politiques, mais personne n'a encore trouvé de remède à ce phénomène.

elle la priorité sur le maintien des droits démocratiques tels que les Suisses les ont connus depuis la fondation de la Suisse moderne en 1848? Le souverain – près de cinq millions de Confédérés en Suisse et à l'étranger – fournira la réponse à cette question dans les consultations populaires sur la participation de la Suisse à l'Espace économique européen d'abord – au début de l'an prochain – puis, dans quelques années peut-être, sur l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. C'est cela avant tout, la démocratie semi-directe modèle suisse: le consentement du peuple pour tous les choix importants. ■



Portrait

Georg Stucky

Il ne compte pas vraiment parmi les grands témoins de l'Assemblée fédérale dans le domaine de la politique étrangère, il ne fait pas non plus partie de ces parlementaires qui déposent constamment des interventions pour ceci ou pour cela et il n'aime pas la politique théâtrale qui suit la mode du jour; en revanche, il a une grande puissance de travail, est docteur en droit et avocat, est conseiller d'Etat zougois depuis 1975 et est un expert financier reconnu: c'est le conseiller national Georg Stucky qui, grâce à la motion qu'il a déposée en 1986, a réussi la percée pour l'introduction du droit de vote par correspondance pour les Suisses de l'étranger.

Nullement une cause perdue

En déposant son intervention, Stucky a repris une vieille idée ou presque: il y a déjà plusieurs dizaines d'années que les Suisses de l'étranger et l'OSE, qui défendent leurs intérêts, réclamaient l'introduction du droit de vote par correspondance. En été 1985, cette proposition a bien failli finir une fois de plus au fond d'un tiroir, les cantons, les partis et les associations ayant émis des avis divergents lors de la procédure de consultation.

Sur ce, le Conseil fédéral a voulu classer cette affaire. L'OSE ne l'entendait pas de cette oreille; au mois d'août 1985, au Congrès des Suisses de l'étranger à Interlaken, elle adopta une résolution énergique pour protester contre cette manière de faire. Le conseiller na-

tional Stucky n'a pas lui non plus été d'accord avec le Conseil fédéral. Il a étudié à fond les réponses reçues lors de la procédure de consultation et est arrivé à la conclusion que la cause n'était nullement perdue.

Pourquoi un conseiller d'Etat et conseiller national du canton de Zoug s'intéresse-t-il à la Cinquième Suisse? Tout simplement en raison de son expérience personnelle. Avant de se lancer dans la politique suisse, il a travaillé pendant plusieurs années pour l'industrie pétrolière en Allemagne, au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

Des Suisses de l'étranger au Parlement

Pour Stucky, le droit de vote par correspondance n'est pas un aboutissement mais un début. En effet, il souhaite que l'on profite davantage de l'expérience, des vues et des conseils des représentants de la Cinquième Suisse. Aussi estime-t-il «qu'il est tout à fait concevable qu'un Suisse de l'étranger soit un jour candidat au Conseil national. Quel sera le premier parti à en envoyer un au Parlement?»

Cela pourrait bien être le «PRD suisse international», récemment fondé et présidé par Stucky. Le Parti radical-démocratique de Suisse, au passé prestigieux, est ainsi le premier grand parti du pays à avoir créé une structure qui offre aux citoyennes et citoyens de l'étranger la possibilité de participer à la vie politique suisse à égalité de droits.

D'autres partis suivront sans doute. La communication entre la Cinquième Suisse et le pays d'origine acquiert de ce fait une nouvelle dimension, qui est importante. Le réseau des relations devient plus étroit et la circulation de l'information plus intense. Au profit de nos compatriotes à l'étranger. ■

RW

La revue régionale suisse DAS LINDENBLATT cherche

des Suisses de l'étranger qui aiment écrire et qui souhaiteraient faire connaître à leurs compatriotes en Suisse la vie de tous les jours dans leur pays fascinant.

Si cela vous intéresse, écrivez-nous ou envoyez-nous un téléfax indiquant votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Vous recevrez ensuite tous les renseignements voulus.

Adresse: Gasthof zur Linde, Christof Ramseier, Rubigenstrasse 46, CH-3123 Belp BE,
Téléphone: 0041 31 819 60 04,
Télécopieur: 0041 31 819 21 38